



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7659</b>	De <b>Mme Chantal Jourdan</b> ( Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Suppression de l'enseignement de la technologie en 6e	<b>Analyse</b> > Suppression de l'enseignement de la technologie en 6e.
Question publiée au JO le : <b>02/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/11/2023</b> page : <b>10218</b> Date de changement d'attribution : <b>21/07/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Chantal Jourdan alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de la suppression à la prochaine rentrée scolaire de l'enseignement de la technologie en classe de 6e. Cette décision a été prise de façon soudaine, sans concertation préalable et semble à rebours des enjeux actuels, dans un contexte où la culture scientifique et technologique est déjà défaillante dans le système scolaire, alors qu'absolument essentielles. Elle permet d'ouvrir les enfants à des compétences diverses pouvant élargir le champ des possibles dans leurs choix d'orientation. L'équipement insuffisant, voire inexistant dans certains foyers ne permet pas à de nombreux élèves d'accéder à une maîtrise de l'outil informatique. Ces compétences commencent justement à être enseignées en classe de technologie en 6e. Cette décision apparaît donc dommageable pour les enfants. D'autre part, elle met en danger les postes des enseignants de technologie qui pourraient se retrouver à terme en complément de service dans un autre établissement, voire être victime d'une mesure de carte scolaire. Si l'enjeu de renforcer le niveau des élèves de 6e en français et en mathématiques est tout à fait louable et s'il est impératif d'y répondre, il ne semble pas que ce soit en retirant en contrepartie l'enseignement de la technologie des emplois du temps de 6e. En conséquence, elle lui demande de préciser les contours de la réforme annoncée.

### Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. C'est pourquoi tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficient d'une heure hebdomadaire supplémentaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits » depuis la rentrée 2023. L'enseignement de la technologie au cycle 3 se concentre désormais sur les niveaux CM1 et CM2 au travers de la thématique « Les objets techniques au cœur de la société » du programme de sciences et technologie. Les acquis de ces deux niveaux seront réinvestis lors des enseignements de physique-chimie et de SVT en classe de 6e ainsi que le stipule le programme publié au BOENJS du 22 juin 2023. Ce programme s'enrichit d'une rubrique « Programmation d'objets techniques » pour mieux préparer les élèves aux enseignements du cycle 4, notamment pour l'environnement numérique. L'enseignement de la technologie n'est pas supprimé au collège mais il est concentré sur les classes de 5e, 4e et 3e avec un futur programme plus adapté aux besoins des futurs citoyens. À cette fin, le projet de programme de technologie



renouvelé au cycle 4 publié par le conseil supérieur des programmes en juillet 2023 est ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développe chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribue au projet de formation de tous les élèves et donne une place essentielle aux enjeux de la transition écologique et de la durabilité. Une consultation nationale est engagée depuis le 15 septembre 2023 sur ce projet, avant présentation aux instances consultatives du ministère et publication début 2024. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. En octobre 2022, les effectifs d'enseignants de technologie représentent 15 564 ETP, soit environ 4 % de l'ensemble des effectifs des professeurs. Depuis la session 2012, le recrutement des professeurs de technologie de collège s'effectue par les CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur (SII). Les rendements de ces concours sont, toutes voies confondues, dégradés depuis plusieurs années ce qui nécessite le recours à des contractuels (1 533 ETP de contrats à durée déterminée et 646 ETP de contrats à durée indéterminée).